YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/11/844

OBJET: **ORGANISATION DE DEUX VOYAGES AU PROFIT DES YERROIS DE PLUS DE 50 ANS :**
Appel d'offres ouvert : lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 273, 274, et 296 à 298,

CONSIDERANT que depuis des années, la ville d'Yerres organise des voyages pour les yerrois de plus de 50 ans,

CONSIDERANT qu'en 2001, la Commune souhaite proposer un séjour au printemps et un circuit à l'automne,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres,

SA Commission Finances consultée,

LE rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises correspondant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 253 bis, 273, 274 et 296 à 298 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE l'institution d'un cautionnement de 100 Francs, lequel sera restitué aux entreprises qui remettent une offre dans les délais légaux,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DIT que le marché fera l'objet d'une répartition en deux lots :
- lot n° 1 « Séjour de 7 ou 8 jours au printemps 2001, en Sardaigne ou à l'Ile de Malte »
- lot n° 2 « Circuit de 9, 10 ou 12 jours en octobre 2001, en Jordanie ou en Guadeloupe »

dont le mode de dévolution est prévu par marchés séparés,

DIT que les dépenses seront comprises dans les fourchettes suivantes :

Lot n°1 :	Minimum	340 000 Francs
	Maximum	425 000 Francs
Lot n°2 :	Minimum	624 000 Francs
	Maximum	780 000 Francs

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 024, nature 6188.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
30 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 30.11.2000 et de la publication
le 1.12.2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)